

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONTESSORI DIEPPE INC.	Numéro de permis 2013875	Date d'inspection Le 21 mai 2025	
Nom de l'établissement Montessori Dieppe		Numéro de téléphone (506) 855-1234	
Adresse Unité 3 299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(1) Lorsqu'il fournit des services à des enfants en bas âge ou à des enfants d'âge préscolaire, l'exploitant d'un établissement désigné utilise le curriculum éducatif établi par le ministre pour la langue dans laquelle ces services sont fournis.	11.1(1)	31 mars 2025	16 mai 2025
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, le mentor en assurance de la qualité a constaté que le curriculum francophone est utilisé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Le mentor en assurance de la qualité était sur les lieux pour une inspection de suivi. Le ratio a été respecté tout au long de la visite.</p> <p>Une conversation entre l'exploitant et le mentor en assurance de la qualité a eu lieu concernant la langue utilisée dans l'établissement. Le mentor a rappelé que les activités doivent être animées en français et que les éducateurs doivent utiliser la langue offerte par le service.</p>

original signé par  
Stephanie Hickey  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mai 2025  
Date

original signé par  
Gregory Keough  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mai 2025  
Date